

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LE GAVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

VU la demande formulée le 5 juillet 2024 par l'Entreprise CDH – M. GOUARD Thomas – 13 rue des Entrepreneurs 44290 GUEMENE PENFAO ([thomas.gouard@cdhtelecom.com](mailto:thomas.gouard@cdhtelecom.com))

CONSIDERANT qu'il convient de réguler la circulation des véhicules du 22 juillet 2024 au 6 septembre 2024 inclus, rue du Chêne de la Messe, pour assurer la sécurité des personnes et des automobilistes pendant la réalisation de travaux de plantation d'un poteau télécom pour le déploiement de la fibre optique

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Du 22 juillet 2024 au 6 septembre 2024 inclus, sur le CR 119, 30 rue du Chêne de la Messe, la circulation routière sera régulée par la mise en place d'un alternat par panneaux B 15 et C 18 ou par piquets K 10. Le dépassement sera interdit. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

La restriction sera effective de 8h à 17h30 du lundi au vendredi.

**Article 2** – La fourniture, la pose, et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'Entreprise CDH conformément à la réglementation de la signalisation temporaire.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site internet de la Commune et affiché sur les lieux, aux extrémités du chantier.

**Article 4** – Mme la secrétaire générale du Gâvre, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Blain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Gâvre, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Nicolas OUDAERT

